

JEU CONCOURS TLP FACEBOOK

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

IDEALLIS immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : **527833057** dont le siège social est situé au **2 rue Jean Bertin, 26000 VALENCE**.

Organise du **02/12/2016 09h** au **31/12/2016 minuit**, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **JEU CONCOURS TLP** », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, à l'exception de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en **aimant la page Facebook + en aimant la photo concours + invitant 5 ami(e)s à participer en les taguant dans un commentaire sous la publication**.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

3 gagnant(s) sera(ont) tiré(s) au sort dans les **7** jours suivant la fin du jeu.

Les gagnants seront contactés dans les **9** jours suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de

réponse dans un délai de **7** jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera **3** gagnant(s) parmi les participants ayant **aimé la page Facebook + aimé la photo concours + invité 5 ami(e)s à participer en les taguant dans un commentaire sous la publication**

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- **TEST PROFIL TALENTS : Test informatique de 52 questions + Restitution d'une durée de 2 heures avec un coach certifié + Remise d'un livret complet personnalisé.**

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DROIT A L'IMAGE

Les participants s'engagent à accepter la diffusion de leur image sur tous les canaux de communication de l'entreprise (site web, affichage, réseaux sociaux, communication digitale...). Ils devront pour cela signer une autorisation de droit à l'image.